

**Fiche argumentaire : le laxisme d'Etat**

le 05/09/2013

*Depuis 2007 et même au delà, en dépit des discours de fermeté et des artifices de communication, les gouvernements successifs ont engagé une politique de sécurité publique frappée du sceau du laxisme, devenu laxisme d'Etat. Peines dérisoires –quand parfois elles ne sont tout simplement pas exécutées-, recul des moyens policiers, absence de soutien hiérarchique, ordres de non-intervention dans certains quartiers, etc. Les conséquences de cette politique globale sont cruelles pour le citoyen : explosion de la délinquance et de la criminalité, dégradation continue du cadre de vie, négligence grave des victimes. Il convient d'insister sur la responsabilité partagée de l'UMP, du PS et de leurs alliés dans cette politique ; il n'est pas un parti qui soit moins laxiste que l'autre, tous ont contribué à affaiblir l'appareil sécuritaire et manqué à leur devoir premier vis à vis de la population : assurer l'ordre et la justice.*

- **Laxisme d'Etat : Acte 1**

- **Les années Sarkozy : la tromperie absolue :**

En matière de discours musclés non suivis d'effets, le quinquennat de Nicolas Sarkozy est édifiant. Avec la loi Dati de 2009, c'est même lui qui ouvre la voie à la non-incarcération des condamnés, pour les peines inférieures à deux ans de prison. Le laxisme, qu'il a donc fait mine de combattre par le verbe, s'est considérablement développé sous son mandat. Un laxisme d'Etat qui s'est notamment traduit par :

- La baisse des effectifs de police : **suppression nette de 12 500 postes de policiers et de gendarmes** quand la population, elle, continuait d'augmenter et que la violence explosait.

- La suppression massive des tribunaux : **400 tribunaux supprimés** sur un total de 1200, éloignant physiquement et géographiquement la justice des citoyens.

- Le mensonge sur les « peines plancher » : en déclarant vouloir introduire en France un système de « peines plancher » pour les récidivistes, c'est-à-dire un système de peines minimales incompressibles comme il en existe aux Etats-Unis, Nicolas Sarkozy prétendait révolutionner la manière de rendre la justice en France. Or la loi du 10 août 2007, supposée introduire ces nouvelles dispositions, si elle prévoit effectivement l'existence de « seuils » pour les peines sanctionnant des crimes et délits commis en état de récidive, laisse dans le même temps la possibilité aux juges de prononcer une peine inférieure à ces seuils s'ils estiment suffisantes les garanties de réinsertion du condamné... En d'autres termes, **les « peines plancher » n'existent pas et n'ont jamais existé dans notre pays.**

- La loi Dati de 2009 : **supprime quasiment toute incarcération pour les peines inférieures à 2 ans de prison** et instaure une **remise automatique des peines** pour les condamnés à moins de 5 ans.

- L'explosion de l'immigration : **200 000 entrées légales par an en moyenne**, 30% de plus que sous Lionel Jospin.

- **Laxisme d'Etat : Acte 2 :**

- **La nouvelle loi pénale du président Hollande :**

Le projet de loi pénale qui sera présenté en Conseil des ministres le 2 octobre prochain amplifie -les artifices de communication en moins- les politiques laxistes mises en oeuvre par le précédent gouvernement. En effet, la principale disposition de ce texte n'est ni plus ni moins qu'une extension de la loi Dati de 2009, puisqu'elle vise

à **éviter l’incarcération pour les peines inférieures à 5 ans de prison**. En substitution devrait être créée une « contrainte pénale » censée permettre le "contrôle" du condamné hors du milieu carcéral. Cette dernière mesure pose évidemment la question des moyens humains et financiers, alors qu’elle semble n’avoir pour seul objectif que de vider les prisons en l’absence d’une volonté politique réelle d’en construire de nouvelles (6 000 places ont bien été annoncées, ce qui est néanmoins tout à fait insuffisant).

- Une police moralement abandonnée : l’absence de confiance dans les forces de l’ordre, quand il ne s’agit pas tout simplement d’une forme de défiance idéologique, contribue inversement à renforcer le sentiment d’impunité du délinquant. Une hiérarchie qui ne soutient pas suffisamment ses services, et incite au « laisser faire » par crainte de débordements, porte sévèrement atteinte à la sécurité collective. De même, la possibilité donnée dernièrement par Valls à tout un chacun de saisir « la police des polices » (l’IGPN) sur internet (mesure qui, faussement, peut apparaître comme un droit supplémentaire pour le citoyen) est un très mauvais signal envoyé aux forces de l’ordre, soudainement suspectes de mal agir.

L’ensemble de ces mesures, prises depuis des années par les gouvernements UMP et PS, sont autant de signaux de laxisme et de faiblesse à destination des délinquants.

La philosophie assumée des gouvernements successifs consiste donc à éviter autant que possible la prison et à développer des « solutions alternatives », plus démagogiques que sérieuses. L’absence totale de considération pour les victimes et le renforcement toujours plus important des droits du condamné constituent une injustice invraisemblable dans une société dite « moderne ».

Si nous pouvons admettre que le tout carcéral n’est pas un objectif en soi, la prison est et demeure ce que risque celui qui enfreint la loi, il n’y a donc aucune faiblesse à avoir dans l’exécution des peines, chacun sait ce qu’il encourt avant d’agir.

- **Les propositions du Front National :**

Très clairement, le Front National se situe à l’opposé de tout ce qui a été entrepris jusqu’à présent en matières de sécurité et de justice. C’est l’esprit même de l’Etat qu’il faut revoir de fond en comble tant s’y est développée la culture de l’excuse, et cette conviction étonnante que la « sévérité » envers ceux qui ont brutalisé la société, par un comportement criminel ou délictueux, serait « inadaptée ». **Le Front National pose pour principe de bon sens que tout délit, quel qu’il soit, doit être sanctionné, et les peines prononcées effectivement et intégralement exécutées.**

Nous proposons donc :

- **La reconstitution totale au niveau d’avant 2007 des effectifs de police et de gendarmerie.**

- **La création, dans le cadre d’un plan quinquennal de construction, de 40 000 places de prison supplémentaires.** Un chiffre qui ne ferait que remettre la France dans la moyenne européenne, et cependant indispensable pour améliorer les conditions parfois indignes d’incarcération.

- **La mise en place d’une « présomption de légitime défense »** pour rasséréner les forces de police dans l’exercice de leurs missions.

- **La suppression des remises automatiques de peine et l’abrogation des principales dispositions des lois Dati (2009) et Taubira (à venir)**

- **Le rétablissement des frontières** en vue de mettre un terme à l’immigration massive et de mieux contrôler les trafics liés à la criminalité internationale.

Auteur : Joffrey Bollée

